Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 26/10/2026 à 14h20
Réference de l'AR : 088-218801587-20261022-20261077-DE
Publié le 26/10/2026 ; Affiché le 26/10/2026 ; Rendu exécutoire le 26/10/2026

République Française

Département des Vosges

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Eloyes

SEANCE DU 22 OCTOBRE 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
23	**16**	**16 + 5 pouvoirs**

Date de convocation
14 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil Municipal, qui a eu lieu Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Christophe GERARD**, Maire.

Présents : **ANDRE Philippe, DA SILVA Stéphanie, DIEUDONNE Jérémy, FUCHS Eric, GERARD Christophe, HADRI Abderrazzak, HATON Didier, HOFFMANN Meggie, KLEIN Michel, LAFOND Marie, LAGARDE Damien, MARTIN Marie, MARTIN Sabrina, MOUGEL Valérie, PLATA JIMENEZ Stéphanie, SEMPIANA Amélie.**

Absents excusés : **SARAN Marine, MORLET Christophe.**

Représentés : **DIDIERLAURENT Aurélien pouvoir donné à GERARD Christophe, FERRY Nathalie pouvoir donné à HATON Didier, FRECHIN Laurent pouvoir donné à SEMPIANA Amélie, RICQUEBOURG Catherine pouvoir donné à PLATA JIMENEZ Stéphanie, STEVENEL Amandine pouvoir donné à DA SILVA Stéphanie.**

Madame MARTIN Marie a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Avis sur la demande d'autorisation environnementale de monsieur Thierry SCHILD
N° de délibération : 20261077

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
16	*5*	*6*	*0*	*15*	*0*

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet porté par monsieur Thierry SCHILD, relatif à la création d'une centrale hydroélectrique sur le ruisseau de la Borne Martin, sur le territoire de la Commune.

Monsieur le Maire précise que, conformément à l'article R.181-18 du Code de l'Environnement, le conseil municipal est appelé à émettre un avis dans le cadre de la procédure d'autorisation environnementale.

Après en avoir délibéré à la majorité de ses membres, le conseil municipal :

- DECIDE d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale présentée par monsieur Thierry SCHILD, relative à la création d'une centrale hydroélectrique sur le ruisseau de la Borne Martin, situé sur le territoire de la Commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 23 octobre 2026
Christophe GERARD,
Maire

Christophe GERARD

Signé par Christophe GERARD (COMMUNE D ELOYES),
le Maire
le 26/10/2026 à 14:08:20
Ref:12042225-18207015-1-D